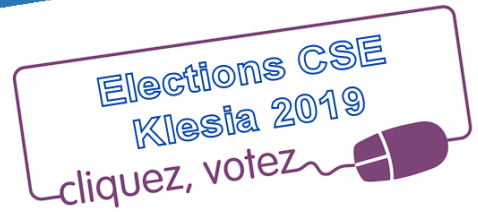




DONNONS DE LA FORCE
À VOS COMPÉTENCES

Élections professionnelles KLESIA



Entre le jeudi 14 novembre 2019 et le mercredi 20 novembre 2019 auront lieu les élections professionnelles. Nous présenterons à vos suffrages des candidats à Paris et sur l'ensemble des directions régionales de KLESIA.

C'est une occasion unique pour être représenté, pour désigner vos élus au nouveau Comité Social et Economique (CSE) de l'Association de Moyens KLESIA et déterminer la représentation de chaque organisation syndicale dès le 1^{er} tour.

Avoir des élus CFE-CGC pour représenter vos valeurs et vous accompagner dans cette période d'évolution et de changement, **c'est une nécessité !**

- Parce qu'il nous paraît fondamental de promouvoir un management socialement responsable.
- Parce qu'il nous paraît essentiel de favoriser le rôle contributif de l'encadrement et des managers.

Nous sommes une organisation syndicale rassemblant les agents de maîtrise et les cadres mais nos propositions seront toujours orientées vers **l'intérêt de TOUS !**

En quoi consistent ces élections professionnelles ?

Deux catégories d'élections :

Il y a deux niveaux d'élections dans les entreprises : le premier, TOUS les salariés votent (CSE) selon leur collège d'appartenance (employés, agents de maîtrise ou cadres) et le second, pour lequel seuls les salariés élus participent à l'élection des membres du CSSCT, des commissions et des représentants de proximité.

VOTEZ CFE-CGC !

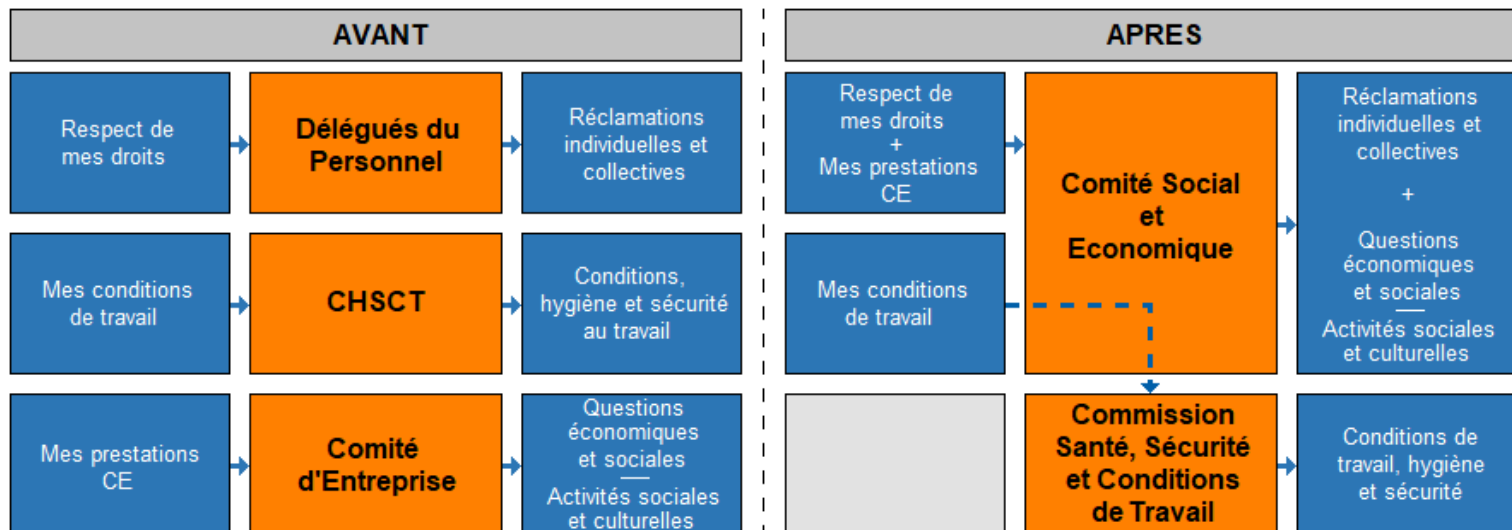
Contactez-nous sur : cfecgcklesia@gmail.com

Notre site internet : www.cfecgcklesia.com



Un Comité Social et Economique, cela sert à quoi ?

Le CSE est une instance unique de représentation du personnel qui remplace le Comité d'Entreprise (CE), les Délégués du Personnel (DP) et les CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Il comprend l'employeur et une délégation élue du personnel comportant un nombre de membres fixé en fonction de l'effectif de l'entreprise.



Les missions principales du CSE :

- Mettre en place des activités sociales et culturelles dans l'entreprise afin d'améliorer les conditions de travail des employés.
- Présenter les réclamations individuelles et collectives des salariés et favoriser leur expression collective. Les membres de la délégation du personnel peuvent saisir l'inspection du travail d'observations ou de plaintes sur le respect par l'employeur d'éléments sur lesquels porte le contrôle de l'application du droit du travail.
- Participer aux consultations annuelles portant sur :
 - Les orientations stratégiques de l'entreprise.
 - La situation financière et économique de l'entreprise.
 - La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

A l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du CSE, la CSSCT se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail (elle analyse les risques professionnels, propose des actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, peut procéder à des enquêtes...).

Les représentants de proximité

Les représentants de proximité sont les interlocuteurs locaux de chaque établissement. Les échanges réalisés régulièrement avec la Direction, de manière formelle ou informelle, au plus près du terrain, doivent favoriser la résolution rapide des problématiques ainsi que des réclamations individuelles et quotidiennes rencontrées par les salariés.



PROFESSION DE FOI 2019

PARCE QUE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL, C'EST ESSENTIEL :

- Nous souhaitons étendre l'accord de télétravail :
 - à **100% des salariés éligibles**.
 - à **deux jours par semaine pour certaines directions**.
 - au **télétravail occasionnel** (même si le salarié n'en bénéficie pas).

VIE PERSONNELLE & VIE PROFESSIONNELLE :

Parce que la pression est forte et parce que nos métiers évoluent :

- Nous souhaitons un **accord sur la maîtrise des charges de travail** des cadres autonomes en forfait jours pour répondre à une meilleure conciliation entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle.
- Un **véritable accord de GPEC** qui permettrait de mieux nous préparer à l'évolution de nos métiers, de nos marchés et de nos réglementations.
- Un accord relatif au **développement de la seconde partie de carrière** (développer la retraite progressive, etc...) qui permettrait une meilleure transition entre l'activité et la retraite.
- Mise en place d'un accord sur la **valorisation des acquis** dans l'exercice des mandats syndicaux.
- Les mentalités doivent changer, **l'égalité salariale femmes-hommes doit s'accélérer**.

PARCE QUE L'ECONOMIQUE RATTRAPE TOUJOURS LE SOCIAL :

- Mise en place d'un **Plan d'Epargne Retraite Entreprise** pour tous les salariés permettant ainsi de se constituer un complément de retraite.
- Nous souhaitons l'augmentation de la valeur faciale du Ticket Restaurant.

LE SPORT, LA CULTURE & LES AUTRES :

Parce que **le sport** a des vertus anti-stress, parce que **la culture** est un élément vital d'une société dynamique et permet de voir le monde au travers des yeux des autres :

- Nous souhaitons **l'aménagement d'un espace sportif** dans chaque établissement à disposition des salariés permettant de disposer d'un temps de bien-être (sport, sophrologie, relaxation...).
- Sur le budget du CSE, nous souhaitons **une répartition plus équitable et moins défavorable** pour l'encadrement sur les chèques vacances et les œuvres sociales individuelles et **ne plus avoir à fournir feuille de paie ou avis d'imposition**.
- Obtenir la création d'une rubrique « **Publication mensuelle des comptes du CSE** » sur l'intranet MyKlesia pour une information et une transparence totale.
- **Digitalisation des œuvres sociales** : cela permettrait d'offrir aux salariés, quel que soit leur lieu géographique, la possibilité de bénéficier des prestations sociales et de recentrer le travail des élus sur des activités économiques, sociales et juridiques.
- KLESIA mettant en avant « l'innovation sociale », nous aimerions proposer une action de bénévolat au sein du groupe. Le principe : chaque collaborateur serait invité à faire une promesse de don, **non pas en euros** mais en temps personnel dédié à plusieurs associations qui auraient été identifiées.

Notre bilan depuis mars 2017

Nous avons négocié et signé les accords suivants :

Intéressement		Télétravail	
Droit à la déconnexion		Astreintes	
Régimes de prévoyance et de frais de santé		Surcomplémentaire frais de santé	
Négociation annuelle 2017 (Augmentation collective de 1.0%)	Négociation annuelle 2018 (Augmentation collective de 1.2%)	Négociation annuelle 2019 (Augmentation collective de 0.8%)	



La CFE-CGC a vocation à

1 Agir pour la reconnaissance de l'encadrement :

Année après année, nous constatons une précarisation de l'emploi grandissante et une faible augmentation de nos salaires.

2 Agir au quotidien pour donner du sens au travail :

Garantir la pérennité économique de l'entreprise au service de l'emploi et concevoir le dialogue social comme partie prenante de la performance globale de l'entreprise.

3 Agir avec un management socialement responsable :

L'encadrement doit pouvoir disposer d'un droit d'expression et de propositions alternatives en situation d'exercice professionnel. Ceci afin de favoriser la restauration et l'animation d'un collectif de travail, l'expression des potentialités de chacune et chacun et le partage d'expérience.

Notre philosophie : l'engagement !

Ensemble, canalisons nos forces et notre volonté pour infléchir les choix économiques et sociaux essentiels pour préserver l'équilibre de KLESIA.

Votons, Votez, Faites Voter CFE-CGC